

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/051/MAT/DGE/2026
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES AU SCRUTIN
MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
Vu le Décret D/2025/087/PRG/SGG portant attributions et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
Vu le Décret D/2025/0124/PRG/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 23 juillet 2025 ;
Vu la Décision D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, les heures d'ouvertures et de clôture des campagnes des élections du 10 avril 2026 ;
Vu la Décision D/2026/008/MAT/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;
Vu la Décision D/2026/009/MAT/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;
Vu les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;
Vu le rapport de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026.

DECIDE :

Cameroun, Dikinn - République de Guinée - Tél : 613 00 01 01
Email : contact@dge.gov.gn - Site Web : www.dge.gov.gn

Article Premier. De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin majoritaire uninominal et plurinominal du 31 mai 2026 dans les cinquante (50) circonscriptions électorales.

Article 2. De la publication de la liste provisoire des candidatures

La liste provisoire de candidature au scrutin majoritaire uninominal et plurinominal du 31 mai 2026 est arrêtée et publiée conformément à la loi et se présente comme suit :

CIRCONSCRIPTION	NB SIEGES	NB DOSSIERS RECUS	DOSSIERS VALIDES	HOMMES	FEMMES
BOFFA	2	3	2	8	0
BOKE	4	4	4	23	9
FRIA	1	3	2	3	1
GAOUL	1	2	2	4	0
KOUNDARA	1	3	3	5	1
DIXINN	1	4	2	3	1
GBESSIA	3	5	3	11	7
KAGBELEN	2	2	2	6	2
KALOUM	1	3	2	3	1
KASSA	1	2	1	1	1
LAMBANYI	2	4	2	4	4
MANEHA	1	6	3	5	1
MATAM	1	3	3	4	2
MATOTO	1	2	2	2	2
RATOMA	1	2	2	2	2
SANOYAH	2	4	2	5	3
SONFONIA	2	4	2	6	2
TOMBOLIA	2	2	2	6	2
AFRIQUE	1	9	2	2	2
AMERIQUE	1	3	2	2	2
ASIE	1	2	1	2	0
EUROPE	1	8	3	3	3
DABOLA	2	2	1	3	1
DINDIAREYE	2	2	2	7	1
FARANAH	2	2	2	6	2
KISSIDOUJOU	2	2	2	5	3
KANKAN	5	5	2	16	4
KÉROUANÉ	2	2	2	6	2
KOUROUSSA	2	2	2	4	4
MANDIANA	4	2	2	9	7
SIGUIRI	5	2	2	16	4
COYAH	2	3	2	5	3

Cameroun, Dikinn - République de Guinée - Tél : 613 00 01 01
Email : contact@dge.gov.gn - Site Web : www.dge.gov.gn

CIRCONSCRIPTION	NB SIEGES	NB DOSSIERS RECUS	DOSSIERS VALIDES	HOMMES	FEMMES
DURBEKA	3	2	2	8	4
FORECARIAN	2	3	3	12	0
KINDIA	4	3	3	15	9
TÉLIMÉLÉ	2	2	2	5	3
KOUBIA	1	3	3	4	2
LABE	3	3	3	9	9
LELOUMA	1	2	2	2	2
MALI	2	2	2	6	2
TOUGUÉ	1	2	2	3	1
DALABA	1	2	2	3	1
MAMOU	2	2	2	6	2
PITA	2	2	2	6	2
BEYLA	3	3	2	6	4
GUÉCKÉDOU	2	3	2	6	2
LOLA	1	3	2	4	0
MACENTA	2	2	2	5	3
NZÉREKORÉ	4	4	3	14	10
YOMOU	1	4	2	3	1

La liste provisoire nominative des listes et des candidats retenus figure en annexe de la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3. De la transmission de la liste provisoire des candidatures et des candidats retenus

La liste provisoire des candidatures et des candidats retenus pour les élections législatives au scrutin majoritaire uninominal et plurinominal du 31 mai 2026 est transmise au Greffe de la Cour Suprême pour la publication de la liste définitive des candidats.

Article 4. Du recours

Conformément aux dispositions de l'article 196 de la Constitution et 168 du Code électoral, la Cour Suprême est la seule institution habilitée :

- à connaître des contestations relatives à la gestion des candidatures aux élections nationales ; et
- à statuer sur les recours introduits.

En cas de contestation des listes publiées, la Cour Suprême est saisie par les parties intéressées dans les quarante-huit heures (48h) qui suivent leur publication.

Cameroun, Dikinn - République de Guinée - Tél : 613 00 01 01
Email : contact@dge.gov.gn - Site Web : www.dge.gov.gn

Article 5. De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller juridique, les Directeurs des Départements Techniques, les Responsables des Services d'Appui et les Membres de la Direction Générale des Élections, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Article 6. De l'entrée en vigueur.

La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée partout où besoin sera.

16 AVR 2026
Conakry, le

Madame CAMARA Dienabou Touré



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Solidarité
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS

SCRUTIN LÉGISLATIF MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026

LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE : Gbésia
LISTE DES CANDIDATS RETENUS PAR DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTI POLITIQUE / MOUVEMENT POLITIQUE / LISTE INDÉPENDANTE	N°	PRÉNOMS ET NOM DU CANDIDAT	GÈNE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	STATUT
Justice - Unité - Paix pour la Nation (JUPA)	1	MOHAMMED CHERIF TOURE	H	Né le 23/09/1994 à FARANAH	I
Justice - Unité - Paix pour la Nation (JUPA)	2	FODE KEITA	H	Né le 01/01/1983 à KOUROUSSA	I
Justice - Unité - Paix pour la Nation (JUPA)	3	NAMA AÏSSATA CAMARA	F	Né le 08/05/1986 à CONAKRY	I
Justice - Unité - Paix pour la Nation (JUPA)	1	FATOUMATA DIAÏDINE	F	Né le 24/04/1990 à CONAKRY	S
Justice - Unité - Paix pour la Nation (JUPA)	2	AMINATA CAMARA	F	Né le 05/02/1988 à BOKE	S
Justice - Unité - Paix pour la Nation (JUPA)	3	NTASSORY BANGOURA	H	Né le 28/06/1988 à FORECARIAN	S
Avance Guinée Nouvelle (AGN)	1	IBRAHIM HANNOUCI BALDE	H	Né le 11/08/1996 à CONAKRY	I
Avance Guinée Nouvelle (AGN)	2	MCHIRAYE DOUMBOUYA	F	Né le 26/07/1990 à CONAKRY	I
Avance Guinée Nouvelle (AGN)	3	SALIMATOU YANSANE	F	Né le 20/09/1992 à CONAKRY	S
Avance Guinée Nouvelle (AGN)	1	ROZIATOU KARA	F	Né le 22/09/1999 à KANKAN	S
Avance Guinée Nouvelle (AGN)	2	FATOUMATA CONDE	F	Né le 13/09/1972 à CONAKRY	S
Avance Guinée Nouvelle (AGN)	3	SEKOU TIDIANE YOULA	H	Né le 05/10/1999 à CONAKRY	S
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	1	ABOUBACAR SOUMAH	H	Né le 02/09/1964 à DURBEKA	I

Cameroun, Dikinn - République de Guinée - Tél : 613 00 01 01
Email : contact@dge.gov.gn - Site Web : www.dge.gov.gn



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Solidarité
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS

SCRUTIN LÉGISLATIF MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026

LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE : Gbésia
LISTE DES CANDIDATS RETENUS PAR DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTI POLITIQUE / MOUVEMENT POLITIQUE / LISTE INDÉPENDANTE	N°	PRÉNOMS ET NOM DU CANDIDAT	GÈNE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	STATUT
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	2	ZAKIIO DEEN CAMARA	H	Né le 03/09/1982 à CONAKRY	I
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	3	MARIAMA CARAMA	F	Né le 28/12/1984 à CONAKRY	I
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	1	YOUSSEUF DIAKHABY	H	Né le 17/09/1988 à CONAKRY	S
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	2	IBRAHIMA SORY KEITA	H	Né le 07/11/1992 à FARANAH	S
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	2	ALENTY MARA	H	Né le 14/09/1989 à CONAKRY	S

Cameroun, Dikinn - République de Guinée - Tél : 613 00 01 01
Email : contact@dge.gov.gn - Site Web : www.dge.gov.gn

GMA

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Justice Substantive

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DÉCENTRALISATION



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/...../MATD/DGE/2026

PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISoire DE CANDIDATURES AU SCRUTIN
MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026

LA DIRECTRICE GENERALE

Handwritten notes:
17/10/2025
Honoré L. Bombalim
GMA
Cameroun

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;

Vu le Décret D/2025/087/PRG/SGG portant attributions et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;

Vu le Décret D/2025/0124/PRG/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 23 juillet 2025 ;

Vu le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, les heures d'ouvertures et de clôture des campagnes desdites élections du 10 avril 2026 ;

Vu la Décision D/2026/008/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu la Décision D/2026/009/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu le rapport de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026.

DECIDE :



Cameroun, Dixinn – République de Guinée – Tel : 613 00 01 01
Email: contact@dge.gov.gn - Site Web: www.dge.gov.gn

Guinée

AGN

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail Justice-Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DÉCENTRALISATION



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/...../MATD/DGE/2026

PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISoire DE CANDIDATURES AU SCRUTIN
MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;

Vu le Décret D/2025/087/PRG/SGG portant attributions et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;

Vu le Décret D/2025/0124/PRG/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 23 juillet 2025 ;

Vu le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, les heures d'ouvertures et de clôture des campagnes desdites élections du 10 avril 2026 ;

Vu la Décision D/2026/008/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu la Décision D/2026/009/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu le rapport de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026.

DECIDE :

Thierno Hamidou Baldé
17 26
04



.....
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/051/MATD/DGE/2026
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISoire DE CANDIDATURES AU SCRUTIN
MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Reçu le 17/04/26
[Signature]

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;

Vu le Décret D/2025/087/PRG/SGG portant attributions et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;

Vu le Décret D/2025/0124/PRG/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 23 juillet 2025 ;

Vu le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, les heures d'ouvertures et de clôture des campagnes desdites élections du 10 avril 2026 ;

Vu la Décision D/2026/008/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu la Décision D/2026/009/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu le rapport de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026.

DECIDE :

